

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine Sarzin</b> (74270)</p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations municipales</b></p> <p><b>Séance du lundi 06 mai 2019</b></p> <p>Par suite d'une convocation en date du 20 avril 2019, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 06 mai 2019 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamossset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15</p> <p>En exercice : 11</p> <p>Présents : 08</p> <p>Votants : 11</p> <p><b>Délibération n°D_2019_05_06_02</b></p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamossset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Jean-Luc Barthod à M. Alain Cartier, M. Aurélien Chainé à M. Alain Chamossset, Mme Maryline Derouet à M. Philippe Marguerie</p> <p>Absent excusé : /</p> <p>Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>Mme Nathalie Venancio est désignée pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Vente d'une portion des parcelles cadastrées section 0A n°3230, 3229 et 3224 situées au lieu-dit Sur la Tour sur la commune de Contamine-Sarzin à la SCI Bourgogne 74**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la SCI Bourgogne 74, représentée par M. et Mme Christophe Mugnier-Pollet, a sollicité la commune pour l'achat d'une portion des parcelles cadastrées section 0A n°3230, 3229 et 3224 d'une contenance approximative de 190m<sup>2</sup> située au lieu-dit « Sur la Tour ».

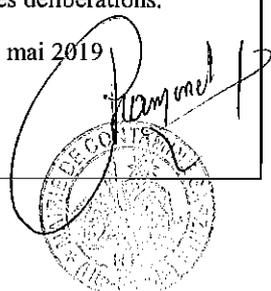
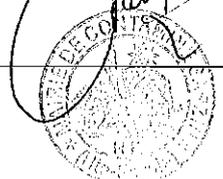
Il poursuit en indiquant que cette requête a été formulée par M. et Mme Christophe Mugnier-Pollet afin de pouvoir réaliser les travaux d'entretien de leurs parcelles cadastrées section 0A n°1102 et 1103 adjacentes sans difficulté.

Monsieur le Maire termine en proposant un prix de vente à 77 € le m<sup>2</sup> (dont 70 € de terrain et 7 € de frais notariés).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal :

- \* approuve la cession d'une portion des parcelles cadastrées section A n°3230, 3229 et 3224 d'une contenance approximative de 190m<sup>2</sup> située au lieu-dit « Sur la Tour », à raison de 77 € le m<sup>2</sup>, à la SCI Bourgogne 74 ;
- \* dit que les frais de géomètre et de notaire restent à la charge de l'acquéreur ;
- \* autorise Monsieur le Maire à signer les actes et les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 07 mai 2019</p> <p>Et de la publication le : 07 mai 2019</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 07 mai 2019</p> <p>Le Maire,</p> <p>Alain CHAMOSSET</p>  
--	---